

Notre travail est de vous aider à rechercher les meilleures conditions commerciales correspondant à votre situation au moment où vous en avez besoin.

Nous vous accompagnons de l'étude à la réalisation de vos projets personnels tels que :

- le crédit immobilier pour l'achat de maison, terrain, appartement, immeuble, etc. ;
- le crédit immobilier pour vos travaux, constructions ;
- la négociation du tarif d'assurances le moins cher ;
- la renégociation de vos crédits immobilier (profitez de la baisse des taux pour faire des économies) ;
- le regroupement de tous vos crédits en un seul plus léger (immobilier, consommation ou les deux) ;
- l'optimisation de votre épargne.

| **Note** : Finance Immo est une entreprise 100 % privée qui n'appartient à aucun groupe de banques ou d'assurances.

www.Financelmmo.com

Compte sur livret tel que le Livret B.

- 1 Introduction aux livrets d'épargne bancaires.
- 2 Fonctionnement des comptes sur livret.
- 3 Comparaison entre le Livret B et les autres livrets.
- 4 Questions / Réponses.

1 - Introduction aux livrets d'épargne bancaires.

Le **Livret B** et le « **Compte sur livret** bancaire » sont des comptes d'épargne rémunérés et non réglementés dont les fonds sont constamment disponibles. Le **Livret B** est garanti par l'Etat.

Le taux d'intérêt est libre et donc propre à chaque entité bancaire. Le **Livret B** est disponible uniquement dans les caisses d'épargne Ecureuil et à La Poste. Quant au compte épargne, il est offert par toutes les autres entités bancaires.

➤ Ces deux livrets ne donnent accès ni au chéquier ni aux cartes de paiement. Seule une carte de retrait pourra vous être proposée.

| **Note** : Il n'y a pas de restriction quant au cumul avec d'autres types d'épargne.

2 - Fonctionnement des comptes sur livret.

Qui peut bénéficier d'un Compte sur livret ou d'un Livret B ?

Un livret bancaire peut être détenu par toute personne :

- physique (majeure ou mineure) ;
- morale (associations).

Un Livret B peut être détenu par toute personne :

- physique (majeure ou mineure) ;
- morale (sous conditions).

Dépôts et retraits.

Le Livret B :

- Le dépôt minimal est de 1,50 € ;

- > Les dépôts et retraits peuvent être effectués par chèque, espèces ou virements ;
- > Le montant maximum est illimité;
- > Aucun versement mensuel n'est obligatoire ;
- > La durée est illimitée.

Le Comptes sur livret bancaire :

- > Le dépôt minimal est de 15 € ;
- > Les dépôts et retraits peuvent être effectués par chèque, espèces ou virements.
- > Le montant maximum est illimité;
- > Aucun versement mensuel n'est obligatoire ;
- > La durée est illimitée.

Note : Pour les mineurs les retraits sont possibles au guichet, entre 16 et 18 ans avec autorisation des parents et avant 16 ans accompagnés des parents.

Les intérêts.

- > Le taux d'intérêt est libre.

Les intérêts sont :

- soumis à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux (11 %). Il est possible d'opter pour le prélèvement libératoire fixé à 27 % (comprenant les prélèvements sociaux). Vous n'aurez plus dans ce cas de déclaration à faire lors de l'imposition sur le revenu. ;
- calculés toutes les quinzaines, le 1er et le 16 de chaque mois.

Note : Les intérêts s'ajoutent au capital et portent eux-mêmes intérêt. Ils sont capitalisés au 31 décembre de chaque année.

3 - Comparaison entre le Livret B et les autres livrets.

Comparaison avec les autres livrets.					
	Dépôt minimum	Montant Maximum	Taux d'intérêt	Impôt sur le revenu	Prélèvements sociaux
Livret A	1,50 €	personne physique : 15.300 € personne morale : 76.500 €	3,50 %	Exonéré	Exonéré
Livret B	1,50 €	Illimité	Libre	Imposable	Imposable
Livret bleu	15 €	personne physique : 15.300 € personne morale : 76.500 €	3,50 %	Exonéré	Exonéré
Livret épargne populaire (LEP)	30 €	7.700 €	4,25 %	Exonéré	Exonéré
Livret jeune	15 €	1.600 €	Libre (mais au minimum égal à celui du Livret A)	Exonéré	Exonéré
Livrets bancaires	15 €	Illimité	Libre	Imposable	Imposable
Livret du développement durable (LDD, anciennement CODEVI)	15 €	6.000 €	3,50 %	Exonéré	Exonéré
(date de dernière mise à jour : 01/04/2008)					

4 - Posez-nous vos questions sur le Livret de caisse d'épargne.

Comment profiter des services de Finance Immo ?

L'unique démarche à faire pour profiter de nos services gratuits est de saisir votre dossier en ligne (www.FinanceImmo.com) ou de nous appeler directement par téléphone (0800 400 801). Vous serez rapidement pris en charge par un conseiller qui vous suivra tout au long de la réalisation de votre projet.

Au maximum 48 h après la réception de votre dossier complet, vous serez contacté par l'un de nos conseillers pour faire un point ensemble sur votre projet.

Finance Immo © - RCS 443 740 121 rcs nice -741G - Siège social : 52 rue Gioffredo 06000 Nice - © Copyright Finance Immo 2001-2008. Tous droits réservés.